



Sommes a payer créance de société de credit a la consommation de

Par **peter78**, le **18/05/2016** à **19:53**

bonjour je viens de recevoir un courrier simple de la société civile professionnelle r nDOCO-CAZIN-VAN AUTREEVernAffaire contentia venant aux droits de cofirnc/monsieur tabary r nMr nous vous informons être chargés par la société contentia venant aux droits de cofidis de recouvrer ce dossier a votre encontre et être désormais votre seul interlocuteur r nA ce jour vous êtes redevable de la somme de 3043.22 eurornveuillez trouver ci après les modalités de règlement qui vous sont proposéesrnvous réglez la totalité de la somme 3043.22 eurornvotre situation financière ne vous permet pas d'assurer le paiement total de votre dettes .rnil vous est alors possible de nous faire parvenir une proposition d'échéancier avec vos justificatif de ressourcernverser le premier acompte équivalent à la première échéancernVous ne payer rien et ne donnez aucune suite aux présentesrnLa procédure de recouvrement forcé sera mis en place avec les frais que celle ci engendrera,en vous rappelant que ces frais resteront à votre charge et que plus aucune demande d'échelonnement ne sera étudiée . rnNous avons d'ores et déjà instruction de procéder aux voies d'exécution suivante ;rn;saisie de vos meubles;saisie de vos compte bancaires,saisie de vos salaires ou indemnités,saisie de vos véhicules.rnps décompte détaillé
principale 2756.13€
frais accessoires 4.04€
procédure antérieur 152.74€
intérêt a jour du parfait règlement mémoire rn
intérêt a la date du 09/05/2016 746.61€
frais d'exécution du dossier 324.86€
droites proportionnelle 128 (A.444-31) 92.27€
rn _____ rn total du 4076.65€
na deduire 1033.43€
total restant du 3043.22€
details des interets 27/04/2011 sur 2756.13€ aux taux de 5.38 101.16
du 01/01/2012 au 30/01/2012 taux de 5.71 % l'an 157.38
du 31/12/2012 au 31/12/2014 taux de 5.04% l'an 278.20
du 01/01/2015 au 30/06/2015 taux de 5.93% l'an 81.05
du 01/07/2015 au 31/12/2015 taux de 5.99% l'an 82.22
du 01/01/2016 au 01/02/2016 taux de 6.01% l'an 14.52
du 02/02/2016 au 24/03/2016 taux de 6.01% l'an 22.22
du 25/03/2016 au 24/04/2016 taux de 6.08 l'an 8.08
du 25/04/2016 au 27/04/2016 taux de 6.01 l'an 0.78
total intérêt du

dossier 746.61
voilà le contenu de la lettre reçue ce jour
tout en sachant que mon dernier crédit remonte à 1998 à peu près de chez (Cofidis) lettre reçue sans (AR) et je ne me rappelle plus depuis le temps et n'ayant plus de papiers concernant cette affaire, et à ce jour je suis au RSA suite à un handicap fonctionnel j'ai essayé de contacter Cofidis il ne me connaît pas mais ayant contracté un crédit à la consommation en 1995 remboursé à parti je ne sais quoi faire ?? pouvez-vous me dire ou me renseigner svp faut-il que je réponde à ce courrier ? et de toute façon je n'ai pas les moyens de régler quoi que ce soit il me reste même pas de quoi vivre quand tout était payé l'alimentation loyer gaz EDF assurance il me reste 1.52 € sur mon compte et pas de voiture pas les moyens loin de là
merci de me répondre cordialement

Par **amajuris**, le **19/05/2016 à 10:46**

bonjour, tant que votre créancier n'a pas obtenu de jugement valant titre exécutoire, une société de recouvrement ou un huissier ne peut pratiquer aucune saisie. d'ailleurs s'il vous propose un échéancier c'est que cette société ne peut rien faire d'autre. la prescription d'un crédit à la consommation est de 2 ans donc il est probable que votre dette soit prescrite.
conseils: ne pas reconnaître la dette, ne rien payer, ne rien écrire, ne les appeler pas. de toute façon le RSA est insaisissable.
salutations

Par **peter78**, le **21/05/2016 à 14:47**

merci de votre réponse je vais faire comme vous me dites